



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

### AVIS

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Sainte-Soulle le Mardi 22 janvier 2019 à 20 heures 30.

#### ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

#### I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal
2. Aménagement de la rue des Guillaudes : Rétrocession de parcelles communales au conseil départemental
3. Prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre différentes communes du territoire de l'agglomération et la CDA de La Rochelle
4. Mise en place d'un conseil municipal de jeunes
5. Adjonction du nom de deux soldats morts pour la France sur le Monument aux Morts de la Commune

#### II – FINANCES

6. Exécution du budget 2019 avant son vote – Budget principal – Ouverture de crédits
7. Travaux de voirie rue des Guillaudes – RD 203<sup>3</sup> : convention de travaux à intervenir avec le Conseil Départemental
8. Rénovation intérieure de l'église Saint Laurent : demande de subvention pour la 2ème tranche des travaux.

#### III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. Christian GRIMPRET, Maire, à la suite de la convocation en date du 15/01/2019.

**Étaient présents** : MM. et Mmes GRIMPRET Christian, COUGNAUD Jean-Claude, BEAUDEAU Elyette, PANN François, GROLIER Hervé, TROUNIAC Véronique, MARTIN Catherine, LAMBERT Judith, GAUTIER Danielle, BOUSSIER Luminita, BRUNET Alain, GIRAUD Antony, MARCHAIS Jean-François, PETITFILS Franck, THERAUD Romain.

**Étaient absents excusés** : M. GARCIA Robert, Mme GRAMAIN Brigitte, Mme BARBOTIN Annie, M. BANEAT Thierry, M. MOTTA Xavier, Mme FINCATO Céline, Mme BODIN Alexandra, M. BEGAUD Emmanuel.

**Étaient absents** : M. BLOUET Pascal, Mme MICHENEAU Sophie, Mme HEBLE Sylvie, Mme GOURNIAT Corinne.

**Élection d'un secrétaire de séance** : Monsieur THERAUD Romain a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b>Conseillers en exercice : 27</b>
<b>Membres présents : 15</b>
<b>Membres représentés : 0</b>
<b>Absents non représentés : 12</b>
<b>Votants : 15</b>

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le compte-rendu de la dernière séance, lequel est adopté à l'unanimité.

#### I – ADMINISTRATION GENERALE

##### 1. Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Conformément à la délibération du 16 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences donnée par le conseil municipal :

#### **N° Décision - Objet de la décision**

##### **N° 13-2018 – Marchés de prestations de services d'assurances**

Des marchés de prestations de services d'assurances sont conclus avec les assureurs ci-dessous dans le cadre d'un marché à procédure adaptée de la manière suivante :

Désignation des prestations	Prime TTC
<b><u>Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes</u></b> Offre de base et Franchise Néant – Taux HT : 0.26 €/m <sup>2</sup> Entreprise retenue : SMACL – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT cedex 9	<b>2 741,77 €</b>
<b><u>Lot n° 2 – Responsabilité civile et risques annexes – protection juridique</u></b> Offre de base responsabilité générale (Franchise NEANT) – Taux HT : 0,11 % Protection juridique personne morale Entreprise retenue : GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE – 2 av. de Limoges – CS 60001 – 79044 NIORT Cedex 9	<b>1 027,00 €</b> <b>769,01 €</b>

<p><b>Lot n° 3 – Flotte automobile et risques annexes</b>  Variance imposée n° 1 (Franchise : Néant)  Marchandises transportées  Auto collaborateurs  Auto mission élus  Tout risques engins – franchise 500 €  Entreprise retenue : SMACL – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT cedex 9</p>	<p><b>3 319,44 €</b>  <b>165,20 €</b>  <b>379,13 €</b>  <b>379,13 €</b>  <b>303,26 €</b></p>
<p><b>Lot n° 4 – Protection juridique des agents et des élus</b>  Offre de base : Prime TTC : 127,37 €  Entreprise retenue : Cabinet 2C COURTAGE – Rés. Th. Gautier – 7 rue G. Magnoac -65000 TARBES</p>	<p><b>127,37 €</b></p>

Les marchés sont conclus pour une durée de 5 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.

## **2. Aménagement de la rue des Guillaudes : Rétrocession de parcelles communales au conseil départemental**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la rue des Guillaudes (1<sup>ère</sup> tranche : rue de la roche Bertin), le conseil départemental va intégrer des parcelles de voiries et trottoirs appartenant à la commune dans le périmètre des travaux. Il s'agit de cessions de parcelles acquises par la commune à des riverains de la RD n° 203<sup>e</sup>3 et cela concerne les parcelles : AH 193 = 33 m<sup>2</sup> ; AH 206 = 10 m<sup>2</sup> ; ZV 178 = 45 m<sup>2</sup>, ZS 119 = 21 m<sup>2</sup> et AH n° 266 = 248 m<sup>2</sup>. La commune les a acquises pour l'euro symbolique. Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune et peuvent donc être cédées au conseil départemental pour être aménagées en dépendances de voirie et être ensuite incorporées dans le domaine public routier à usage de voirie et trottoirs.

Ainsi il convient désormais de régulariser la vente de ces parcelles communales au conseil départemental pour l'euro symbolique. Le service des domaines a émis le 17/12/2018 un avis favorable et a fixé la valeur vénale de ces biens à 1 € symbolique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **DE CEDER** pour 1€ symbolique les biens appartenant à la commune et référencés : AH 193 = 33 m<sup>2</sup> ; AH 206 = 10 m<sup>2</sup> ; ZV 178 = 45 m<sup>2</sup>, ZS 119 = 21 m<sup>2</sup> et AH n° 266 = 248 m<sup>2</sup>,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs à intervenir, lesquels seront réalisés par les services du conseil départemental. Tous les frais inhérents à ces cessions seront à la charge du conseil départemental.

*Monsieur le Maire souligne le travail important réalisé par Damien GENEAU sur la commune depuis plusieurs années pour intégrer dans le domaine communal tous les alignements restés dans le domaine privé des propriétaires, bien qu'abandonnés au profit de la commune.*

## **3. Prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 – Convention constitutive d'un groupement de commandes entre différentes communes du territoire de l'agglomération et la CDA de La Rochelle**

Monsieur le Maire fait savoir que le schéma directeur des aménagements cyclables de la CdA a été approuvé le 06 juillet 2017. Ce document définit les règles de participation techniques et financières des liaisons cyclables d'intérêt communautaire dont la réalisation est accompagnée et soutenue par la CdA.

Ce schéma directeur cyclable identifie deux types de liaisons :

- Les liaisons structurantes, sous maîtrise d'ouvrage de la CdA, représentent 30 km de projets
- Les liaisons de maillage, sous maîtrise d'ouvrage des communes représentent 140 km de projets

Les études de faisabilité sont en cours ou seront lancées prochainement par la CdA. Au terme de ces études de faisabilité et après validation du projet par la commune de SAINTE-SOULLE, il sera nécessaire de désigner un maître d'œuvre en charge de la conception et du suivi de la réalisation desdites liaisons cyclables.

La CdA propose à l'ensemble des communes de prendre part à un groupement de commandes portant sur les prestations de Maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur.

La désignation d'un unique maître d'œuvre dans le cadre d'un groupement de commande permettrait :

- D'assurer la cohérence des aménagements sur le territoire,
- De bénéficier d'une expertise commune sur les aménagements cyclables à réaliser
- D'optimiser les coûts et les délais d'exécution,

Ce groupement de commande, constitué également avec les communes de Angoulins, Aytré, Bourgneuf, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Houmeau, Nieul sur Mer, Saint-Médard d'Aunis, Salles sur Mer et Vérines confie le soin à un coordonnateur choisi parmi ses membres, de collecter les besoins afin de constituer un cahier des charges commun, de conduire l'ensemble de la procédure de dévolution du ou des marchés correspondants. Chaque commune membre de ce groupement conserve bien entendu la maîtrise du projet d'aménagement cyclable en conformité avec l'étude de faisabilité réalisée, mais aussi de l'exécution technique et financière du ou des marchés passés.

La convention de groupement de commandes désigne comme coordonnateur la Communauté d'agglomération, qui assurera ses missions à titre gracieux, et qui sera précisément chargée :

- d'assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins,
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer les dossiers de consultation,
- d'assurer l'ensemble des opérations liées à la consultation des entreprises, et d'attribuer le ou les marchés correspondants,
- de transmettre une copie des pièces du marché pour exécution des marchés à l'ensemble de tous les membres du groupement,
- d'assurer le conseil technique aux membres du groupement dans l'exécution des marchés, y compris la passation d'avenants éventuels.

Chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- de communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins préalablement au lancement de toute procédure de consultation par le coordonnateur et ce dans le respect de l'étude de faisabilité réalisée,
- d'assurer la bonne exécution du/des marchés publics, pour ce qui les concerne et les paiements correspondants,
- d'informer le coordonnateur de cette exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution du/des marchés publics, et de lui communiquer le bilan qu'il fait de l'exécution du marché ou accord-cadre.

La convention prendra fin à l'expiration du ou des marchés concernés. Tout membre peut se retirer du groupement après expiration du ou des marchés en cause, mais aucun nouveau membre ne peut y adhérer et bénéficier d'un marché pour lequel il n'était pas expressément candidat initialement.

Concernant le volet financier, il est rappelé que le schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 de la CdA, approuvé le 6 juillet 2017, établit la répartition financière de la manière suivante : la CdA apporte un soutien financier aux communes à hauteur de 50% du restant dû par la commune, toute subvention déduite pour les phases de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Le coût de l'aménagement doit s'inscrire dans les ratios définis au mètre linéaire définis dans le schéma directeur. Au-delà du montant du ratio, le coût sera supporté par la commune. Les ratios sont modulés en fonction du type d'aménagement et comprennent la maîtrise d'œuvre et les travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de maîtrise d'œuvre des liaisons cyclables inscrites au schéma directeur des aménagements cyclables 2017-2030 avec les communes de Angoulins, Aytré, Bourgneuf, La Jarne, La Jarrie, Lagord, L'Houmeau, Nieul sur Mer, Saint-Médard d'Aunis, Sainte-Soulle, Salles sur Mer et Vérines, et avec la Communauté d'agglomération de La Rochelle ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **4. Mise en place d'un conseil municipal d'enfants (CME)**

Madame TROUNIAC expose que dans le cadre du Projet Educatif Local et des actions menées pour la jeunesse, il est proposé de mettre en place un Conseil Municipal d'enfants sur la commune de Sainte-Soulle, outil d'apprentissage à la citoyenneté.

Il est un espace d'expression publique dédié aux enfants dans lequel ils s'initieront aux règles et au fonctionnement de la démocratie et développeront leur connaissance de la vie locale et des activités municipales.

De nombreux Conseils Municipaux d'Enfants ou de Jeunes, permettent à ceux qui ne peuvent pas encore voter lors des élections pour adultes de donner leurs idées, d'étudier certains projets et de les réaliser. C'est une façon d'apprendre plus tôt à exercer sa citoyenneté, à partager des droits et des devoirs avec les autres en étant utile dans sa commune. Avec ce projet, la commune implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens.

Les objectifs essentiels de ce projet sont :

- D'une part découvrir, apprendre et développer la citoyenneté au quotidien,
- d'autre part, pouvoir agir, être acteur et représenter les autres enfants d'une même classe d'âges.

Le Conseil Municipal d'Enfants de Sainte-Soulle, s'adresse aux enfants scolarisés pour les sensibiliser à la vie démocratique et citoyenne de leur cité. C'est une assemblée de 12 élèves CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, issus des trois écoles élémentaires de la commune et élus par leurs camarades pour une durée de deux ans.

Les élections se déroulent dans les mêmes conditions que pour un conseil municipal :

- Déclaration de candidature, profession de foi, élections des conseillers, mise en place du CME, 1 CME par trimestre, réunions de travail.

Les élections pourraient se dérouler sur chaque site scolaire le 4 avril 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants **conformément à la charte de fonctionnement annexée à la présente délibération**,
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire des déclarations à effectuer auprès des institutions et de toutes démarches utiles à la mise en place de cette nouvelle action jeunesse,
- **DE DESIGNER** Mesdames Véronique TROUNIAC et Catherine MARTIN pour être les 2 élus référents au Conseil Municipal d'Enfants.

## **5. Adjonction du nom de deux soldats morts pour la France sur le Monument aux Morts de la Commune**

Monsieur le Maire fait savoir que par un courrier du 30 novembre dernier, le comité de pilotage de la commémoration du Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 signale qu'au cours de ses travaux de préparation des cérémonies commémoratives du 11 novembre dernier, les membres se sont aperçus d'une différence entre les inscriptions portées sur la plaque commémorative de l'église (40 noms) et celles du livre d'or de la commune géré par Généanet (35 noms). Le critère retenu étant les soldats nés à Sainte-Soulle. Par une étude minutieuse des données, les membres du comité de pilotage ont pu identifier deux noms absents des inscriptions portées sur le Monument aux Morts de la commune. Il s'agit de :

. Emmanuel Gustave Eugène GIRARD, reconnu Mort pour la France le 05 mai 1917 à Braye en Laonnois Aisne, matricule n° 1469,

. Eusèbe Albert VIVIEN, reconnu Mort pour la France le 03 février 1919 à Sainte-Soulle suite à blessures de guerre, matricule n° 221.

Aussi les membres du comité de pilotage sollicitent l'inscription du nom des deux soldats ci-dessus sur le Monument aux Morts de Sainte-Soulle.

Dans un souci d'équité reconnaissante, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE PORTER** les noms des soldats Morts pour la France : Emmanuel Gustave Eugène GIRARD et Eusèbe Albert VIVIEN sur le Monument aux Morts de la commune de Sainte-Soulle.

*Monsieur le Maire signale que la plaque actuelle du monument aux Morts est endommagée. Un devis sera demandé pour la réalisation d'une nouvelle plaque sur laquelle seront portés les noms des deux soldats désignés ci-dessus.*

## **II – FINANCES**

### **6. Exécution du budget 2019 avant son vote – Budget principal – Ouverture de crédits**

Monsieur le Maire fait savoir que compte tenu de la présentation et du vote du budget primitif 2019 fin mars 2019, et afin d'assurer la continuité budgétaire avant son vote, il est possible, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante conformément à la loi 88-13 du 05 janvier 1988, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Pour mémoire, les crédits d'investissement, portés au budget précédent s'élevaient à 2 517 296,38 € pour les chapitres 20, 21 et 23. Le quart des crédits pouvant être ouverts pour 2019 représente donc 629 324,09 € et s'établit ainsi :

<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget 2018</b>	<b>Quart des crédits 2019</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 054,32</b>	<b>2 013,58</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>243 122,65</b>	<b>60 780,66</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 266 119,41</b>	<b>566 529,85</b>
	<b>Total</b>	<b>2 517 296,38</b>	<b>629 324,09</b>

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT, les crédits utilisés seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'APPLIQUER** les dispositions précisées ci-dessus au budget principal de la Commune,
- **DE SIGNER** les documents nécessaires à cet effet.

Un état des crédits utilisés par cette procédure sera remis au conseil lors de la présentation du budget primitif 2019.

### **7. Travaux de voirie rue des Guillaudes – RD 202E3 : convention de travaux à intervenir avec le Conseil Départemental**

La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réfection de la voirie de la RD 202<sup>E3</sup> va se réaliser courant 2019. La 1<sup>ère</sup> tranche qui concernait la rue de la Roche Bertin a été réalisée en 2017. Afin de déterminer les dispositions relatives à la participation financière de la commune aux travaux d'aménagement de la rue des Guillaudes, il convient d'établir une convention avec le conseil départemental. Cette convention détermine également les travaux à réaliser par le conseil départemental, sous maîtrise d'ouvrage départementale ainsi que l'entretien des aménagements réalisés. Le montant des travaux est estimé à 505 515 € HT. La participation financière communale est fixée à 251 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la rue des Guillaudes, RD n° 202<sup>E3</sup>, pour un montant estimé à 505 515 € HT dont 251 000 € HT seront à la charge de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le conseil départemental et jointe à la présente délibération.

*Monsieur le Maire fait savoir qu'en fonction des dernières informations qu'il a eues, les travaux pourraient débuter plus tôt que prévu, soit vers le mois de mai. Monsieur MARCHAIS demande la durée de ces travaux ? Monsieur le Maire n'a pas l'information précise mais il pense que cela ne devrait pas dépasser 4 voire 5 mois.*

### **8. Rénovation intérieure de l'église Saint Laurent : demande de subvention pour la 2ème tranche des travaux.**

Cette question est reportée à une prochaine réunion.

### **III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire communique les prochaines dates à retenir :

DATES		MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Vendredi	25-jan-19	20h30 Assemblée Générale	APPS	Salle des Fêtes
Dimanche	27-jan-19	8h30 Festival de la BD	Centre Social	Angoulême
Lundi	28-jan-19	19h Balade thermographique	CDA – Mairie	Salle du conseil
Mardi	29-jan-19	18h30 Galette des Rois	Centre Social	Dompiere École Picasso
Samedi	02-fév-19	15h-2h Batchata-Salsa	Luma Form	Maison des Associations
Samedi	02-fév-19	19h30 Loto	EFC DB2S	Dompiere Foyer Rieux
Vendredi	08-fév-19	19h Soirée jeux de société	CLPE Grandes Rivières	Salle des Fêtes
Mardi	05-fév-19	20h Assemblée Générale	Lire à Sainte-Soulle	Bibliothèque
Samedi	09-fév-19	15h30 Concert	École de Musique de la Petite Aunis	Résidence Les Essentielles
Dimanche	10-fév-19	9h-18h Puces des couturières	Comité des Fêtes	Maison des Associations
Mercredi	13-fév-19	17h L'heure du conte (4-8 ans)	Lire à Sainte-Soulle	Bibliothèque
Vendredi	15-fév-19	16h boum	Parensol	Salle des fêtes

Mardi	19-fév-19	16h-21h Don du Sang	Ass. Donneurs de Sang	Salle des fêtes
Samedi	02-Mar-19	13h30 Concours de belote	Club des Aînés	Maison des Associations

Madame MARTIN apporte des précisions sur l'organisation de la balade thermographique réalisée par la CDA qui se tiendra le lundi 28 janvier 2019 à 19 heures. Cette balade a pour objectif de repérer à l'aide d'une caméra thermographique les pertes thermiques des bâtiments. Une balade en centre bourg d'une ½ h environ sera réalisée puis un exposé se tiendra en mairie. Cet évènement est ouvert à la population.

Monsieur le Maire rappelle que ce vendredi 25 janvier à 18 h 30 aura lieu la passation de commandement au CSI de Bourgneuf/Sainte-Soulle entre Thierry BANEAT et Jérémy BAUDIN. La cérémonie se déroulera à la mairie. Tous les élus sont invités.

Il indique que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le Mardi 05 mars 2019 (DOB 2019).

Il communique les remerciements de l'association des Maires et du Conseil Départemental de l'Aude pour la subvention attribuée aux sinistrés par le conseil municipal de Sainte-Soulle.

Il fait savoir que depuis vendredi dernier l'Etat a invité les maires à organiser des débats citoyens et a fait parvenir un kit sur la marche à suivre et les thèmes à aborder dans le cadre du « **grand débat national** ». Il indique que les maires de la CDA réfléchissent sur la possibilité de se regrouper pour organiser des réunions structurées sur le territoire de la CDA sur 4 grands sites. Il n'y a pas encore de dates connues. 4 débats seront ainsi organisés. Monsieur le Maire va suivre les réflexions et lorsqu'une décision sera prise il communiquera les informations à la population sur le site, les panneaux lumineux, etc. Il tiendra également le conseil municipal informé de l'organisation qui sera retenue car il souhaite la participation de tous. Au niveau départemental, c'est Monsieur Pierre-Emmanuel PORTHERET, secrétaire général de la Préfecture qui a été désigné pour être coordonnateur du « grand débat national ». Les communes ont jusqu'au 15 mars si elles souhaitent organiser un débat. Si l'initiative intercommunale n'aboutit pas, alors la commune pourrait être facilitateur de débat en mettant à disposition la salle des fêtes si elle est disponible et si les conditions de mise à disposition sont remplies.

Monsieur le Maire souhaite évoquer un signalement qu'il a reçu concernant l'organisation d'une battue dans le bois de Longueuil un samedi matin de janvier alors que le brouillard était très dense et que selon certains riverains, les conditions de sécurité ne semblaient pas remplies. Monsieur PETITFILS fait savoir qu'il a contacté la fédération de chasse : les règles de sécurité ont été respectées. Il regrette que les plaignants ne l'aient pas appelé directement. Monsieur le Maire comprend l'inquiétude suscitée par cette situation mais précise que le tir fichant au plomb ne comporte pas de risque. Il déplore que cet incident renvoie une image négative des chasseurs. Il précise qu'il a beaucoup de pouvoirs de police sur sa commune mais il n'en a aucun en matière de chasse car cette activité s'exerce sur le domaine privé.

Monsieur le Maire fait savoir qu'un avis de recrutement est en cours pour pourvoir le poste de directeur général des services de la commune de Sainte-Soulle au 1<sup>er</sup> juin. A cette occasion, il donne lecture d'un message envoyé par un potentiel candidat lequel s'interroge sur la faiblesse des effectifs de la commune ainsi que sur le manque de collaborateurs spécialisés en matière technique ou de marchés publics. Ce message soulève des constats et l'a interpellé à plusieurs titres. Malgré les critiques qu'il a pu entendre, il souhaite en profiter pour remercier et rendre hommage à une équipe d'adjoints qui s'est investie très sérieusement à ses côtés pendant de nombreuses années et qui a rempli des tâches qui n'étaient peut-être pas de son ressort (rôle d'un DST ?), ainsi qu'au personnel communal qui n'a pas ménagé ses efforts malgré les effectifs effectivement limités. Il rappelle l'historique de la commune : dans les années 1970 la commune était exsangue. En 1995, à force de rigueur et d'économie de la part de ses prédécesseurs à qui il souhaite rendre également hommage, la situation était stabilisée mais toujours fragile financièrement. Aujourd'hui si la commune peut à nouveau investir dans des projets nécessaires à la population c'est grâce à l'effort de tous. Sainte-Soulle ne fait pas partie des communes riches et effectivement il manque des agents dans tous les services. Un demi poste de gardien de police va être créé cette année. La commune qui approche les 4500 habitants va bientôt en compter 5000 et ne se gèrera plus de la même manière. Tous ces constats posent question et le message reçu a été l'occasion de faire une information vis-à-vis du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,